

Les Colnet aux origines verrières de la Grande Thiérache

L'art du verre est un art du feu très ancien dont les secrets de fabrication étaient jadis jalousement conservés par plusieurs détenteurs. Certains d'entre eux peuvent ainsi revendiquer des origines très lointaines, comme les Colnet¹.

Cet illustre lignage de maîtres-verriers se trouve être à l'origine de la fabrication du verre dans une région spécifique, la Grande Thiérache. L'utilisation de cette dernière dénomination s'explique facilement : elle comprend la Thiérache belge, la Thiérache française, ainsi qu'une partie de l'Avesnois d'aujourd'hui. Nous sommes donc au sud de la botte du Hainaut belge, au nord-est du département français de l'Aisne et au sud-est de celui du Nord. Or, cette division territoriale contemporaine n'intéresse pas les verriers des anciens temps, lesquels se sont installés dans l'épais massif forestier thiérachien, d'axe est-ouest, qui sépare le saint empire romain germanique du royaume de France. Le bois est l'élément primordial. L'antique Forêt charbonnière, frontière naturelle morcelée au fil de l'extension de l'activité humaine, est demeurée sous forme de haies ou de forêts fournissant le combustible dont les fournaises verrières sont dévoreuses.

Compte tenu de l'extrême richesse naturelle de ce territoire particulier, nombreuses sont les verreries qui y ont vu le jour. De l'autre côté de la frontière de l'actuelle Belgique par exemple, certaines remontent à l'époque gallo-romaine comme celle de Macquenoise². Plus tardive, nous en citerons une nouvelle à Macquenoise toujours : en 1184, Pierre Le Verrier constitue une rente au profit du curé de Momignies, laquelle rente est à prendre sur ses biens «de sa fournaiche, del vivier et de la terre qui de les gist»³. Il s'agit de la verrerie du Fourmatot, sur le territoire de Momignies⁴. Elle aurait été «arrentée» dès 1378 au profit d'une nouvelle famille d'exploitants, les Colnet, selon l'historien belge du verre Raymond Chambon⁵.

1. L'implantation de la famille Colnet en Grande Thiérache a déjà été l'objet d'une première approche ; voir Stéphane Palaude, «Les Colnet, la plus ancienne famille verrière de Grande Thiérache», *Eclats de Verre, revue généalogique des familles verrières*, automne 2008. La réflexion est poussée plus avant ici.

2. Raymond Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique du II^e siècle à nos jours*, Bruxelles, Editions de la Librairie Encyclopédique S.P.R.L., 1955, p. 27. Macquenoise se trouve en pays de Chimay, province de Hainaut, Belgique.

3. *Ibid.*, p. 52. Le village de Macquenoise n'est détaché du territoire de Momignies pour être érigé en commune qu'en 1867 (*ibid.*, p. 53, note 1).

4. *Ibid.*, p. 61. Momignies se trouve en pays de Chimay, province de Hainaut, Belgique.

5. R. Chambon, «Les verreries forestières du pays de Chimay du XII^e au XVIII^e siècle d'après les documents d'archives», *Publications de la Société d'Histoire Régionale de Rance*, t. IV, 1959-1960.

Franchissons maintenant la frontière vers le sud-ouest pour gagner la Thiérache française d'aujourd'hui. Ce serait la verrerie de Quiquengrogne qui y aurait été fondée en 1290⁶. L'emploi du conditionnel s'impose, car rien ne confirme l'existence d'un tel établissement hormis un tableau-réclame dessiné pour l'Exposition de Bruxelles de 1841⁷. Cependant, Raymond Chambon avance que la famille des Colnet est originaire de la Thiérache française où on en trouve trace dès les premières années du XIV^e siècle⁸. Il serait même possible de remonter au XIII^e siècle, car

« Selon un document du Cabinet des Titres rappelant une tradition de la famille de Brossard, un membre de celle-ci, Antoine, marié en 1298, aurait eu un fils, Charles, qui épousa une Jacqueline de Trachy ou de Thérachy. Or, celle-ci était sans doute une Colinet de la Thiérache, car elle portait les armoiries de cette maison, et les de Brossard issus d'elle joignirent aux armoiries de leurs ancêtres paternels les meubles du blason des Colinet »⁹.

Cette intéressante idée de transmission des meubles du blason Colnet mérite que nous nous y attardions quelque peu. En 1933, l'auteur Jehan-Marie-François de Hennezel d'Ormois mentionne déjà ce fameux document du cabinet des Titres :

« [...] Antoine, [fils naturel d'une demoiselle de Brossard et du petit-fils de saint Louis, Charles de Valois, d'après la tradition domestique,] aurait épousé, vers 1298, Judith de Ponthieu, sœur de Jean, comte d'Aumale. Le fils issu de cette union, Charles de Brossard, ayant épousé Jacqueline de Trachy ou de Thérachy [...] ses descendants adoptèrent des armes qui rappelaient les meubles principaux [des] deux blasons. [Cette demoiselle de Trachy portait] d'azur à un bras d'or, mouvant du flanc droit de l'écu et portant sur le poing un oiseau de proie »¹⁰.

Jehan-Marie-François de Hennezel d'Ormois ne s'essaye à aucune association lorsque, citant Gustave Agie, il indique que la branche des Colnet de Quiquengrogne porte « d'argent à un faucon au naturel, becqué et membré d'or, cha-

6. Quiquengrogne, commune de Wimy, canton d'Hirson, arrondissement de Vervins, département de l'Aisne, nord de la Thiérache française.

7. Reproduit par Jehan-Marie-François Hennezel d'Ormois, *Gentilshommes verriers de Haute-Picardie, Charles-Fontaine*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1933, p. 284-285, fig. 21.

8. R. Chambon, *Les verreries forestières du pays de Chimay*, op. cit., p. 126.

9. Id., *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 63 et note 3. Le document du cabinet des Titres en référence se trouve à la Bibliothèque nationale de France, ms. Pièces orig. 527.

10. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, op. cit., p. 245. Gustave Agie, « Généalogie de la famille de Colnet », *Annuaire de la noblesse belge*, 1895, 1896 et 1897, pagination non citée par J.-M.-F. Hennezel d'Ormois.

peronné de gueules, tenu par un dextrochère de gueules, rebrassé d'argent et ganté d'or, mouvant du flanc senestre de l'écu, accosté de deux branches de fougère au naturel »¹¹.

Dans l'*Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis (1696-1710)* sont détaillées les armoiries de cinq membres de cette famille : « d'azur, à un faucon d'argent, posé sur une main dextre coupée et couchée en face, le poing fermé de même, le tout accosté de deux branches de fougères en pal, aussi d'argent »¹². Ainsi donc l'oiseau de proie posé sur une main gantée correspond effectivement à un meuble commun de blason.

Le patronyme des Colnet dérive du diminutif de Nicolas dans ses variations Colas, Colin, Colinet¹³. La présence de « *Robert Collinet du Four* » au Fourmatot en 1465 parle d'ailleurs d'elle-même¹⁴. Toutefois, l'année 1290 correspond à la date mythique de la fondation, non pas de la verrerie de Quiquengrogne, mais plutôt de la dynastie des Colnet de Grande Thiérache. En l'occurrence, un descendant direct de Pierre Le Verrier du Fourmatot, lequel répond au prénom officiel de Nicolas, ou plus couramment Colnet ou Colinet, parvient en 1290 à faire reconnaître le haut rang social acquis par sa famille en l'espace de quatre générations et plus d'un siècle. Ce Nicolas de Thiérache doit être un proche parent, père ou oncle peut-être, de cette Jacqueline de Thérachy susnommée.

Maintenant, comment la date de 1290 a-t-elle pu être attribuée à la création de la fournaise de Quiquengrogne ? L'auteur J.-B.-L. Brayer, dans sa *Statistique du département de l'Aisne*, écrit que « l'origine paraît remonter au milieu du XV^e siècle »¹⁵. Cependant, le dernier descendant des Colnet à qui a appartenu cet établissement fait débuter l'exploitation du site vers 1400¹⁶. Il n'y a que deux années qui séparent ce communiqué de presse du tableau-réclame mentionnant la date de 1290.

Assurément, J.-B.-L. Brayer s'est renseigné auprès de Jean Georges de Colnet, fondateur et maître des Verreries de Quiquengrogne¹⁷. Le communiqué de presse quant à lui, a été rédigé très certainement par son fils et successeur à

11. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 264.

12. Borel d'Hauterive, *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, 1696-1710, Publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, Tome 1^{er} de l'Armorial Général de France*, Paris, Dentu et Dumoulin, 1856, p. 308.

13. L'auteur Anatole Gobeaux se réfère à un document authentique de 1607, détenu par M. Ducarme de Rance et dans lequel une certaine Catherine de Colnet dit antérieurement « Colinet » épouse le mayeur de Rance (A. Gobeaux, *Momignies à travers les siècles, Etude historique et folklorique*, Chimay, Imprimerie Duval, 1939, p. 156, note 1). Le mayeur est le premier magistrat de la communauté villageoise, le maire.

14. Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes n° 18273, Comptes de la Terre de Chimay en 1465, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, *op. cit.*, p. 62.

15. J.-B.-L. Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, Laon, Imprimerie de Melleville, 1824, p. 244.

16. Communiqué des Verreries de Quiquengrogne, *Journal de l'Aisne* des 27 et 28 mai 1839.

17. Jean Georges de Colnet décède le 14 mars 1831 à Quiquengrogne (état-civil de Wimy).

Quiquengrogne, (Louis Henry) Jules de Colnet. Partant de la lecture du paragraphe sur la Verrerie dite de Quincangrone dans la *Statistique du département de l'Aisne*, ce dernier a-t-il été surpris par le *Discours des ouvriers verriers de Quiquengrogne* prononcé à l'occasion de son mariage le 13 décembre 1837 ? Il y est effectivement stipulé que « depuis 1300, [leurs] anciens [leur] ont ici tracé [leurs] devoirs [et que ses] aïeux ont été leur génie tutélaire [...] »¹⁸. Cette datation rejoue donc, tout en la réduisant de peu, celle du tableau-réclame, mais ne l'explique pas.

En fait, en mai 1839, Jules de Colnet, désirant répondre à quelque souci d'authenticité historique très en vogue à son époque, détermine une mise en exploitation du site de Quiquengrogne vers 1400. Mais en novembre 1839, les Verreries de Quiquengrogne alors spécialisées dans la fabrication des contenants pour vins de Champagne, se voient sérieusement menacées sur leur zone de chalandise spécifique par les verreries à bouteilles d'Epinac (Saône-et-Loire) et surtout de Rive-de-Gier (Loire)¹⁹.

Le tableau-réclame de 1841 vient en réponse à cette intrusion. Il est établi pour constituer une remarquable affiche de publicité doublée d'un certificat d'ancienneté ; laquelle ancienneté est, par extension, gage incontournable de qualité et de sérieux. Peu de verreries à bouteilles de France du XIX^e siècle peuvent alors arguer d'une telle antériorité²⁰. Habile manœuvre publicitaire, l'amalgame avec les origines généalogiques des principaux détenteurs du site de Quiquengrogne a faussé toute interprétation ultérieure.

Les Colnet semblent bien être les premiers maîtres-verriers arrivés en Grande Thiérache. L'histoire de la famille de Nicolas s'amorce effectivement dans cet immense massif forestier en 1290, voire à la fin du XII^e siècle avec Pierre Le Verrier. Néanmoins, le choix du XV^e siècle comme époque de démarrage de feu à Quiquengrogne paraît raisonnable et correspond davantage au mode opératoire de colonisation et d'exploitation verrière dans cette zone frontière de Grande Thiérache.

L'épopée Colnet à Quiquengrogne s'inscrit dans un plus vaste ensemble de diffusion verrière dont l'épicentre se trouve sur le terroir de Momignies,

18. *Discours des ouvriers verriers de Quiquengrogne à l'occasion du mariage de Jules de Colnet à Quiquengrogne le 13 décembre 1837*, Vervins, Imprimerie Delonchamps, p. 2 ; Archives du Musée du Verre de Charleroi, boîte Falleur.

19. Les verreries d'Epinac sont déjà présentes en Champagne en 1836 (lettres de la veuve Clicquot-Ponsardin à Valentin Darche, maître de verreries à Hautmont, datées des 31 janvier et 1^{er} mars 1836). Mais la menace représentée par l'intrusion en Champagne des verreries d'Epinac et surtout de Rive-de-Gier est particulièrement palpable dans une lettre adressée le 12 novembre 1839 par la même veuve à Jules de Colnet, maître de verreries à Quiquengrogne (archives Veuve Clicquot-Ponsardin, correspondances diverses, années 1836 et 1839 ; recherches effectuées par André Orsini, de Compiègne).

20. Autre cas exceptionnel : la fondation de la verrerie de La Vieille-Loye dans le Jura remonte à l'année 1295.

précisément dans un petit hameau de Macquenoise, le Fourmatot²¹. En effet, voici ce que la lecture des comptes de la Terre de Chimay de 1412-1413 nous apprend : « Pour le cense dou four des voirez censis à maistre Jehan et à Colart sen frère, voirier, pour un terme entrant au Noël l'an 78 [1378] et dont ils doivent rendre cascun an, [...] 10 frs qui valent à 28 sols pour le francq [...] 14 libvres »²².

Nous estimons donc qu'en 1378, les frères Jehan et Colart, probables descendants de Nicolas, voire de Pierre, ont reçu conjointement en héritage le four familial. Dans ces conditions, cet arrentement de 1378 constitue une confirmation de leur prise de possession et non de l'installation d'une nouvelle famille de maîtres-verriers *in situ*, ainsi que l'envisage Raymond Chambon²³.

Puis, Jehan et Colart Colnet engendrent descendance à leur tour. Compte tenu des problèmes de transmission d'héritage et d'impossibilité certaine de fournir du travail à l'ensemble de la progéniture, la perspective d'avenir verrier pour leurs enfants passe obligatoirement par des installations de four dans un rayon d'éloignement minimal, afin de ne pas entrer en concurrence au niveau des approvisionnements en combustible. Quelques kilomètres suffisent.

Sans doute est-ce un enfant de Jehan ou de Colart qui fonde avant 1404 une verrerie à la Loge-Wactiaux, à quatre kilomètres au sud-est du Fourmatot. En 1404, les deux fours de ladite Loge-Wactiaux sont loués à Colard de Croisil, peut-être encore de la lignée desdits Jehan et Colart²⁴. Et en 1410, c'est un certain Collechon Colinet qui est cité comme ancien « acensseur » des mêmes fours de la Loge-Wactiaux²⁵. Le nombre de jeunes maîtres-verriers Colnet en âge d'en découdre avec leur propre verre semble être assez conséquent à l'époque, au point qu'il faille envisager des créations de fournaises plus distantes.

Ainsi à soixante kilomètres au nord-est du Fourmatot, c'est-à-dire aux confins du comté de Hainaut et de la principauté de Liège, les Colnet ont-ils implanté un four à Morlanwelz. Celui-ci a été créé, du moins tenu antérieurement à 1410, par « Jehan le Vairier »²⁶. Nous pouvons considérer ce dernier de filiation Le Verrier momignienne, ainsi que deux autres personnes mentionnées audit

21. Cette fournaise connue au XVI^e siècle sous le nom de « Grand Four » ou « Four Hennuyer », ne prend l'appellation de « Four Mathot » ou « Formathot » que vers 1600 (Michèle Thiry, « Les verreries du Hainaut », *Le verre en Belgique*, dir. Luc Engen, Liège, Fonds Mercator, 1989, p. 102).

22. R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 61.

23. Le raisonnement de Raymond Chambon part du principe selon lequel les Colnet ont fondé Quiquengrogne en 1290, puis qu'ils sont venus coloniser la fournaise du Fourmatot. Or, ce postulat de fondation de Quiquengrogne se révèle infondé. Dans ces conditions, nous avons logiquement pratiqué le cheminement inverse.

24. Arch. Gén. Roy. Bruxelles, CC 10402, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 61.

25. Arch. Gén. Roy. Bruxelles, CC 10401, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 61 ; Michel Philippe, *Naissance de la verrerie moderne, XII^e-XVI^e siècles, Aspects économiques, techniques et humains*, t. XXXVIII, Turnhout, Brepols, 1998, p. 241 et 402.

26. Arch. Gén. Roy. Bruxelles, CC 1310, *Cartulaire de 1410 des fiefs liges et amples tenus par le Comte de Hainaut*, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 65, note 2.

Morlanwelz en 1410 : Gérard du Four et Frastret Collinet²⁷. Remarquons que si le patronyme Colnet est employé, l'homme se distingue d'abord par son travail, celui de verrier, ou bien par son lieu d'exercice, celui du four (à verres).

Pour les héritiers de Jehan et de Colart, l'exercice de l'art du verre ne peut se retrouver réduit à un simple droit d'ouvreau sur le four familial du Fourmatot²⁸. De toute évidence, la famille momignienne Colnet est en pleine phase d'expansion au tout début du XV^e siècle, puisque nous la retrouvons soit à proximité, à la Loge-Wactiaux, soit bien plus loin, à Morlanwelz. A moyenne distance, un troisième lieu est de ce fait parfaitement envisageable, en l'occurrence à Quiquengrogne, c'est-à-dire à vingt kilomètres au sud-ouest du Fourmatot, de l'autre côté du massif forestier de Grande Thiérache et en France cette fois. L'hypothèse de Jules de Colnet semblerait plausible.

Curieusement, nous ne savons rien du maître-verrier Colnet qui serait venu fonder la première verrerie du sud de la Grande Thiérache, avec l'accord et peut-être même l'appui des religieux de l'abbaye de Clairfontaine sur le domaine boisé desquels il s'installe très à l'écart²⁹. En revanche, au Fourmatot, l'histoire est plus précise. Le compte de la Terre de Chimay de 1414 y mentionne uniquement «Colart Dou Four»³⁰. Son frère Jehan doit être décédé entre temps. En 1421, la verrerie du Fourmatot est désormais tenue par «Colart ou si enfant»³¹. Il semble que Colart soit mort à son tour. C'est son héritier «Jehan Collines» qui en a pris la direction en 1422³². Puis, nous perdons le fil de l'histoire des Colnet au Fourmatot.

L'essai de Morlanwelz a poussé une branche momignienne à s'établir un peu plus au nord-est, à Leernes, près de Fontaine-l'Évêque en principauté de Liège. En 1447, Jehan Collinet y est maître d'une fournaise. Le 8 mars 1467, son fils Nicolas et son petit-fils Colart reçoivent du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, confirmation de leur pleine possession verrière, ainsi que des priviléges s'y rattachant³³.

27. Arch. Gén. Roy. à Bruxelles, CC 1310, *Cartulaire de 1410 des fiefs liges et amples tenus par le Comte de Hainaut*, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 65.

28. L'ouvreau est l'ouverture par laquelle le verrier cueille son verre dans le four. Ce droit d'ouvreau correspond au droit de temps de soufflage dévolu à chaque héritier.

29. Clairfontaine, canton de La Capelle, arrondissement de Vervins, département de l'Aisne, nord de la Thiérache française. Pour lors, Quiquengrogne dépend de Clairfontaine où sont établis, dans l'abbaye Saint-Nicolas, des religieux de l'ordre de Prémontré. Quiquengrogne se situe aux confins méridionaux du territoire de Clairfontaine, en pleine forêt dont les derniers lambeaux disparaissent au XIX^e siècle, comme le Bois-Gérard.

30. Arch. Gén. Roy. Bruxelles, CC 10402, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 62.

31. Arch. Gén. Roy. Bruxelles, CC 10409, cité par R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 62.

32. *Ibid.*

33. R. Chambon, *L'Histoire de la verrerie en Belgique*, op. cit., p. 65 et 72-73. Au passage, remarquons que le prénom de Nicolas reste attribué aux enfants Colnet, pour preuve ici Nicolas et Colart.

En juillet 1465 débutent les prémisses de la guerre franco-bourguignonne et les environs du Fourmatot situés en zone frontière sont dès lors peu sûrs. Mieux vaut résider plus en avant dans les terres, que ce soit du côté liégeois comme l'ont compris Nicolas et Colart Colnet à Leernes, ou que ce soit du côté français où a dû se réfugier le dernier maître-verrier Colnet du Fourmatot, vers Quiquengrogne. En effet, un compte de 1466, qui doit être de la Terre de Chimay, mentionne un «Jehan Collinet» audit four à verre dépendant de Momignies. Il s'agit certainement de l'héritier du «Jehan Collines» cité en 1422. Or, depuis le commencement de la guerre, le successeur a délaissé la verrerie ancestrale. Il est allé «demorer en France et tient ce four en fief et n'y oeuvre plus»³⁴.

Il y a de fortes chances qu'il ait été accueilli à Clairfontaine par les religieux de l'abbaye Saint-Nicolas trop intéressés de récupérer sur leur domaine un maître-verrier dont ils espèrent tirer profit. Les prémontrés clarifontiniens ont conscience des retombées pécuniaires non négligeables de l'art du verre. Car sur leur domaine, la verrerie valorise la forêt du fait de la très grande consommation de combustible dans les fours. Elle assure un défrichement à moindre frais d'anciens lopins cultivés, abandonnés par voie de guerres incessantes et fortement reboisés, ou de nouvelles terres destinées aux labours.

Selon toute vraisemblance, c'est ce Jehan Colnet qui a procédé à la création de la verrerie de Quiquengrogne en 1466. Cela rejoint donc les écrits de J.-B.-L. Brayer. Et puisque Jehan Colnet arrive du Fourmatot en Hainaut, il devient logique pour ses contemporains qu'il porte un qualificatif distinctif de ses origines : le Hennuyer. Dans le compte de 1473, toujours de la Terre de Chimay, nous lisons ceci pour le Fourmatot : «Item Jehan Collinet dit le Haynuier tient du dit seigneur un fief gisans ens es bois de Thierasse se comprenant en maisons, granges, courtils, gardins, pretz, terres, viviers et autres édifices appelé le four à voires»³⁵.

Rien n'y indique une quelconque exploitation active de four de verrerie, ce qui va de soi, puisque Jehan Colnet ne travaille plus au Fourmatot. S'il conserve ce bien en tant que fief, son installation sur le terroir de Clairfontaine a pris des allures irrévocables. Pourtant il ne ressent pas alors la nécessité de faire reconnaître ses rang et qualité auprès du roi de France. Il aurait cependant été judicieux d'imiter ses cousins de Leernes qui sont désormais les seuls premiers Colnet ayant reçu confirmation de priviléges verriers ; priviléges dont se réclameront par la suite les Colnet du sud de la Grande Thiérache, ceux de Quiquengrogne.

En 1473 toujours, les propriétés Colnet du sud de la Grande Thiérache sont répertoriées. L'existence de cet inventaire n'est que simplement mentionnée

34. A. Gobeaux, *op. cit.*, p. 314. Cet auteur a utilisé diverses notes et plusieurs ouvrages pour rédiger son étude, sans jamais référencer exactement ses citations. Or, les mentions des comptes concernant les impositions du Fourmatot se recoupent avec celles, plus précises, fournies par Raymond Chambon, excepté pour celle-ci et la suivante.

35. A. Gobeaux, *op. cit.*, p. 315. Seul cet auteur mentionne ces deux dernières citations et, à défaut de preuve du contraire, nous nous autorisons à en croire la transcription.

dans celui des papiers laissés par la défunte Louise Angélique Françoise de Colnet, daté à Quiquengrogne du 27 novembre 1717 et dans lequel une liasse est annoncée sous le titre : « Renseignements des héritages scitués à Clairfontaine, de 1473, signé de l'abbé de Clairfontaine et autres »³⁶. Cette information particulièrement concise ne nous est communiquée que de façon indirecte, cependant elle présente un intérêt évident.

Cette liste de 1473 doit correspondre à une sorte de procès-verbal d'installation définitive de « Jehan Collinet dit le Haynuier » à Quiquengrogne. S'il s'était agi d'un inventaire après décès, le greffier du XVIII^e siècle, habitué de ce genre de dossier, l'aurait noté. Ce n'est visiblement pas le cas et ce document est extrêmement précieux aux yeux des descendants Colnet du sud de la Grande Thiérache pour qu'ils lui fassent traverser les siècles au moins jusqu'en 1717. De plus, la détentrice de l'époque, Louise Angélique Françoise, est l'aînée de la famille Colnet et demeure à Quiquengrogne.

Cet acte fondateur de reconnaissance constitue donc le premier titre de propriété de la fournaise ancestrale des Colnet français de notre région d'étude et nous permet de croire que l'implantation durable d'un four à Quiquengrogne revient à Jehan Collinet le Hennuyer en 1466 ; implantation confirmée en 1473. Les conditions proposées par les prémontrés de Saint-Nicolas doivent être particulièrement intéressantes pour que ce dernier n'envisage plus son retour au Fourmatot. D'ailleurs, si nous en croyons Raymond Chambon, ce sont les Colnet de Leernes qui reprennent vers 1475 l'exploitation de la verrerie ancestrale dudit Fourmatot³⁷. Et pour cause, puisque Jehan le Hennuyer s'est établi définitivement en France.

Dans les proches années qui suivent la prise de possession de Quiquengrogne par Jehan Colnet le Hennuyer, naît un fils dont le prénom s'inscrit régulièrement dans l'histoire de cette famille : Nicolas. Certes, aucun document circonstancié ne nous a permis jusqu'ici de relier Jehan et Nicolas, cependant au regard de ce que nous venons de développer, nous le considérons comme tel.

Cet unique héritier, premier Colnet attesté dans le sud de la Grande Thiérache, épouse une certaine Jacqueline Légret, ou de Laigret³⁸. Il doit s'agir d'une demoiselle Aigret dont le mariage traduit l'aboutissement de relations commerciales nouées entre un fournisseur de verre plat, Jehan Colnet le Hennuyer, et un de ses principaux clients, descendant d'un certain Jehan Aigret. Car Jehan Egret œuvre en 1428 comme « *verrier* » à plusieurs dizaines de kilomètres au sud-ouest de Quiquengrogne, dans la ville de Laon, y habitant même Saint-Rémi-à-la-Place³⁹.

36. Arch. dép. Aisne, B 2549.

37. R. Chambon, *Les verreries forestières du pays de Chimay*, *op. cit.*, p. 133.

38. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 276. Cet auteur ne nous donne pas de date du mariage, mais l'événement doit certainement survenir à l'extrême fin des années 1480 ou au tout début des années 1490.

39. Arch. com. Laon, CC 10, fol. 52r., renseignements très aimablement communiqués par Jean-Christophe Dumain, des Archives départementales de l'Aisne.

Jehan Egret n'appartient pas à la catégorie des maîtres-verriers souffleurs de verre comme Jehan le Hennuyer, mais plutôt à celle des maîtres-vitraillistes et autres «faiseurs de verrières», c'est-à-dire de vitrage. D'ailleurs il n'y est pas seul, puisque les travaux de verrerie pour les églises laonnoises de Saint-Michel et de Saint-Pierre-le-Vieil sont effectués par lui-même et par un confrère, Jehan Le Roy, dans le premier quart du XV^e siècle déjà⁴⁰.

Nous ignorons la date exacte de la disparition du Hennuyer. Tout porte à croire que cela s'est produit vers 1490-1491. Justement, en 1491, une nouvelle verrerie voit le jour sur le territoire de Clairfontaine, à La Folie⁴¹. Nicolas Colnet a certainement attendu la disparition de son père pour procéder au transport de la fournaise paternelle à moins d'un kilomètre au nord de Quiquengrogne. Ce léger déplacement de l'activité verrière implique l'abandon, non pas des biens, mais du four de Quiquengrogne. Ceci s'explique aisément par le besoin impérieux des établissements verriers de se rapprocher au plus près des coupes de bois. La zone forestière de Quiquengrogne réclame une régénération naturelle.

A la fin de XV^e siècle, Quiquengrogne et La Folie sont toujours réunis dans la main de Nicolas Colnet⁴². A sa mort en 1529, il laisse deux fils : François reçoit Quiquengrogne et Hector, La Folie⁴³. Ce dernier n'a pas de descendance et François se retrouve bientôt à la tête des deux héritages. Impossible alors de savoir si les Colnet travaillent dans les deux fournaises. Cependant il y a de fortes chances que le four de Quiquengrogne n'ait pas encore été rallumé et que celui de La Folie soit éteint par manque de combustible à proximité.

François Colnet part exercer son art du verre un peu plus au sud, sur le domaine de l'abbaye de Foigny⁴⁴. En effet, la volonté des moines cisterciens de Notre-Dame de Foigny de reconquérir leurs terres labourables perdues à cause de la longueur des guerres s'est manifestée dès janvier 1502. Leur abbé, Jean de Nieulle, à peine élu, laisse à bail pour 99 ans à Jean de Liège et à sa femme, Magdeleine de Muré (ou Muret), un emplacement sur lequel s'élève bientôt la ver-

40. Arch. dép. Aisne, G 2206, fol. 6r., et G 2427, fol. 7v.-8r., cité par J.-C. Dumain, «Le feu et la lutte contre les incendies à Laon vers 1390-vers 1415», *Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne. Mémoires*, t. LI, 2006, p. 272.

41. M. Philippe, *op. cit.*, p. 82, tableau 14. La Folie figure encore sur le cadastre de Clairfontaine de 1836, desservie par la «sente du four», nom évocateur, qui conduit jusqu'à Quiquengrogne (Arch. dép. Aisne, Clairfontaine, plans cadastraux).

42. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 276. Ce dernier reprend la *Généalogie de la famille de Colnet* de Gustave Agie.

43. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 277. L'acte de ce partage effectué le 12 décembre 1529 sera produit par Alexandre de Colnet en 1668 devant l'intendant de la généralité de Soissons pour obtenir le maintien de ses priviléges (*ibid.*, p. 278). Le décès de Nicolas doit être survenu récemment, aussi gardons-nous l'année 1529 comme étant celle de sa disparition.

44. Foigny, canton de Vervins, arrondissement de Vervins, département de l'Aisne, nord de la Thiérache française.

rie dite du «Vieux Hutteau»⁴⁵. A la mort de Jean de Liège, François Colnet épouse sa veuve. Magdeleine de Muret lui fait donation de la moitié du four du Vieux-Hutteau le 20 juin 1530⁴⁶.

Ce mariage se justifie pleinement par la nécessité d'éviter toute disparition du patrimoine verrier local. Le 18 juin 1533, le bail du Vieux-Hutteau est renégocié par François de Colnet⁴⁷. Puis, cette fournaise passe entre les mains de Jacques Vaillant en 1549 et demeure toujours en état en 1551, selon Lancy⁴⁸.

François de Colnet est soit trop âgé pour poursuivre l'exploitation, soit décédé entre temps. Ses enfants, Jehan et Urbain, procèdent au partage du patrimoine paternel le 2 juin 1554⁴⁹. Le premier reçoit La Folie et le second, Quiquengrogne. Toutefois, les frères Colnet demeurent sur le territoire de l'abbaye de Foigny. L'extinction définitive du plus ancien four à verre installé sur le domaine de Notre-Dame, au Vieux-Hutteau, se produit vers la fin des années 1560, selon nous.

Le 18 juin 1568, le fils de François de Colnet, Jehan, demande au fermier du domaine de Guise l'autorisation de prendre son combustible dans le Bois-Gérard pour alimenter son four à verre de La Folie, limitrophe dudit bois⁵⁰. Aux alentours de sa fournaise, les coupes de bois se trouvent certainement bien maigres, faute d'assez de temps qui aurait assuré une régénération naturelle complète. Jehan est obligé de puiser dans les ressources du territoire de Wimy, non loin de son atelier. Il est allié à l'illustre famille verrière des Brossard, puisqu'il a épousé, par contrat passé à Vervins le 13 mai 1549, Françoise de Brossard⁵¹.

Son frère Urbain Colnet meurt en 1571 et laisse trois fils mineurs dont les prénoms ne nous sont pas parvenus. Cette branche semble s'éteindre alors⁵².

45. Il ne s'agit d'une verrerie ni à Belleperche à proprement parler ni au Hutteau, deux sites bien distincts, mais d'un établissement érigé sur un espace intermédiaire situé entre les deux précédents, le Vieux-Hutteau, dont dom de Lancy, auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Foigny* au début des années 1670, décrit l'emplacement exact sans vouloir y placer un four à verre. Voir le paragraphe concernant le «Petit Hutteau», Arch. dép. Aisne, H 623, abbaye de Foigny. La verrerie du Vieux-Hutteau existe en propre, comme nous le confirme le texte suivant: «Dedans [la cense de Belleperche], il y a une veoirie nommé le vieux hutteau, estant le tout en savart et contient douze muids [...] » (*Dénombrement des héritages & revenus dicelles appartenans à l'abbaye de Foigny donné au Roy par devant le Bailly de Vermandois ou son Lieutenant général à Laon et passé par Trein & Constant, notaires royaux à Vervins le 12 janvier 1548; [redevances au] 1^{er} jour de décembre 1547*, Arch. dép. Aisne, H 628, abbaye de Foigny). Voir S. Palaude, *Verreries noires d'Avesnois-Thiérache, XIX^e-XX^e siècles*, thèse de doctorat, Université de Lille 3, soutenance fin 2008.

46. Arrêt interlocatoire du Grand Conseil du 12 septembre 1646, Arch. dép. Aisne, H 626, abbaye de Foigny.

47. *Ibid.*

48. Arch. dép. Aisne, H 623, abbaye de Foigny.

49. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 277.

50. Arch. Condé à Chantilly, D 45.

51. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 277. Nous retrouvons encore des Brossard sur les terres de l'abbaye de Foigny au début du XVII^e siècle, bien que le verre ne s'y fabrique plus.

52. *Ibid.*

Le four de Quiquengrogne, que ce nouveau maître-verrier avait peut-être enfin remis à feu, est sûrement éteint. Seul celui de La Folie demeure actif, mais plus pour longtemps : Jehan Colnet meurt vers 1573.

Dès 1572, un certain Guillaume Bongard effectue des achats de terre en Hainaut, sur Wignehies⁵³. Puis en 1574, il enjambe la frontière des Pays-Bas et devient maître-verrier en sa verrerie française de Follemprise⁵⁴. Selon toute vraisemblance, Guillaume Bongard a attendu la disparition du maître-verrier Jehan Colnet avant de procéder à son installation en ces lieux⁵⁵. Il s'est implanté sur la limite septentrionale du terroir de Clairfontaine, c'est-à-dire à l'opposée géographique de l'établissement du descendant du Hennuyer, lequel se trouve en bordure sud touchant le territoire de Wimy.

Guillaume Bongard ne veut aucunement empiéter sur les propriétés de ses devanciers Colnet. Mais il n'est pas le seul à profiter de la vacance du territoire clarifontinien laissée par le décès de Jehan Colnet de La Folie. En 1576, le beau-frère de ce dernier, Claude de Brossard, accompagné de René Pillemier et de la veuve de Gallet Bigot, sollicite du roi la permission de prendre du bois de la forêt de Wimy, au sud du Bois-Gérard⁵⁶. Il s'agit d'alimenter un nouveau four établi à un kilomètre à l'ouest de Quiquengrogne, celui de leur verrerie de Beauregard⁵⁷. Pareille demande est réitérée le 11 avril 1578⁵⁸.

Ces deux installations de nouveaux maîtres-verriers démontrent toute la vitalité verrière de cette partie de la Thiérache française qui regorge de richesses naturelles propices au développement de cet art. Elles sont également deux preuves tangibles de l'intérêt évident des religieux de l'abbaye Saint-Nicolas pour le développement de ce genre d'ateliers sur leur domaine, assurant ainsi valeur à

53. Wignehies, canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, département du Nord ; limitrophe de Clairfontaine par le nord. Pour les achats de Guillaume Bongard, voir Arch. dép. Nord, XI B 103-104, bailliage d'Avesnes, embrefs de la paierie d'Avesnes (1572-1596), et S. Palaude et Pierre Degoussée, « A la découverte de Follemprise, verrerie thiérachienne de la fin du XVI^e siècle », *Bulletin de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre (AFAV)*, 2002-2003, p. 46-50.

54. Transaction du 1^{er} septembre 1574, Arch. dép. Nord, XI B 103-104, bailliage d'Avesnes, embrefs de la paierie d'Avesnes (1572-1596). Pour Follemprise, voir S. Palaude et P. Degoussée, *art. cit.*, p. 46-50.

55. Ce qui nous permet d'estimer l'année de disparition de Jehan Colnet de La Folie à 1573.

56. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 277. Cet auteur n'a pas établi directement de lien de parenté, car il cite l'événement de 1576 dans la rubrique des Brossard « non rattachés » (p. 257), alors que plus loin, il mentionne comme témoins au mariage de Jehan Colnet et de Françoise de Brossard, deux frères de celle-ci : Jehan et Claude (p. 277). Nous pensons qu'il s'agit bien du beau-frère de Jehan Colnet qui met ainsi à profit la disparition de l'époux de sa sœur Françoise.

57. Le 4 juillet 1576 (*ibid.*, p. 257). Plusieurs chercheurs dont Stéphane Palaude (*Bulletin de l'A.F.A.V.*, 2002-2003, p. 46), pensaient que La Folie correspondait à Beauregard. Par un complément de recherches, nous avons pu prouver que Beauregard existe en propre (S. Palaude, Stéphane Roelandt et Bruce Velde, « Verreries en plat de l'Avesnois-Thiérache (XVI^e-XVII^e siècles) », *Verre et fenêtre, de l'Antiquité au XVIII^e siècle*, colloque organisé par l'Association Verre & Histoire, 13-15 octobre 2005, Paris-La Défense / Versailles, actes parus en ligne).

58. Arch. Condé à Chantilly, carton D 45.

leurs bois et défrichement de leurs terres. Et si l'histoire de l'association Brossard-Pillemier-Bigot demeure inconnue quant à son issue à Beauregard, celle de Guillaume Bongard s'inscrit dans la continuité.

En 1584, ce dernier, fort de sa réussite clarifontinienne, étend ses propriétés toujours vers le nord, et obtient en arrentement une queue de bois de la haie de Fourmies en Hainaut, touchant son four à verre de Follemprise⁵⁹. Guillaume Bongard ne peut mieux être à cheval entre France et Pays-Bas et s'assure de nouveaux approvisionnements en combustible. Il relève son fief hennuyer en 1585⁶⁰. Ce fief correspond au Petit-Houïs sur lequel s'élèvera par la suite la verrerie de Monplaisir⁶¹. Sur l'espace de trente ans, Guillaume Bongard s'est parfaitement intégré en Thiérache.

Mais peut-être y est-il arrivé en pays de connaissance ? Ainsi retrouvons-nous en 1579 une Michelle Bonghart, veuve de Martin Loraux de Wignehies, qui se remarie avec un certain Anthoine du Quesne⁶². De même, lors de la signature à Follemprise le 6 mai 1605 du contrat de mariage de Reine de Bongard, l'oncle de la future, « Fery de Brossart du Four et de Rond-Buisson », et son épouse Magdeleine de Bongard sont présents⁶³. Nous ignorons le degré de parenté des trois demoiselles Bongard avec ledit Guillaume, cependant les faits méritent d'être signalés.

D'ailleurs le couple Brossard-Bongard réside à Follemprise même, car il a sans doute dû définitivement abandonner son propre établissement situé au sud-est, aux « *prés des fours* » sur le Rond-Buisson, dépendance du village de

59. Le 23 décembre 1584 (CHAN, R4* 1109, folio 375, papiers des Princes, apanage d'Orléans, inventaire des actes de la pairie d'Avesnes (1742)). L'acte parle de son four à verre de Clairfontaine. Or, ainsi que nous l'avons démontré par ailleurs, il s'agit de Follemprise. La haie de Fourmies se trouve au sud de l'Avesnois limitrophe du nord de la Thiérache française actuelle, dans le canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, département du Nord.

60. Le 8 mars 1585 (Arch. dép. Nord, XI B 613, bailliage d'Avesnes, pairie d'Avesnes, registre des embrefs de fiefs de la pairie d'Avesnes (1546-1589)).

61. Département du Nord, arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, canton de Trélon, commune de Fourmies. La mention de « Petit Houïs » en 1585 provient du registre des fiefs tenus de la pairie d'Avesnes (Arch. dép. Nord, XI B 612). Puis, ces lieux prendront plusieurs appellations : le Houï composé du Petit-Houïs ou Hauthouï et du Grand-Houïs, voire du Houïs-Blond, enfin Montplaisir, puis Monplaisir. Or, la verrerie de Monplaisir aurait été érigée en 1599 selon un acte de concession daté du 26 juin de cette même année (*Annuaire statistique du département du Nord*, Lille, Imprimerie Marlier, 1814, p. 217, repris par Jacques Dubois, *Simple histoire régionale du verre*, Fournies, Imprimerie Diffusion Offset, 1984, p. 17). Curieusement, cette concession ne figure ni sur le répertoire des fiefs dans lequel est cité le Petit-Houïs ni sur aucun autre registre de ce type d'ailleurs. Nous pouvons alors probablement considérer que Guillaume Bongard a été autorisé à façonner le verre au Petit-Houïs à partir du 26 juin 1599, tandis que la création de ce fief en est de quinze ans antérieure. Des Colnet retravaillent dans cette fournaise dans les années 1670.

62. Le 18 décembre 1579 (Arch. dép. Nord, XI B 103-104, bailliage d'Avesnes, embrefs de la pairie d'Avesnes (1572-1596)). Renseignement communiqué par Adrienne Fontaine, d'Anor, que nous remercions ici.

63. Arch. dép. Aisne, B 2892, fol. 76-78.

Mondrepuis⁶⁴. Cette verrerie éphémère dut exister un temps à la fin du XVI^e siècle⁶⁵.

Non loin au nord, sur le même terroir dudit Mondrepuis, Jacques de Bigot installe lui aussi un four à La Rue-Neuve ; érection concomitante à la disparition de Guillaume Bongard⁶⁶. Le nom de Jacques de Bigot figure déjà sur la lettre d'Henri IV, roi de France, prise en faveur des gentilshommes verriers de Charles-Fontaine, et de Thiérache, le 2 janvier 1600⁶⁷. Avec certitude, en 1612, l'écuyer Jacques de Bigot déclare détenir « cinq paquets de terre assis en la rue neuve sur lequel est bastie une vererie a luÿ appartenant la moitié allencontre de Jacque de Mathieu escuyer »⁶⁸.

Dans ces conditions, le sort de la fournaise des Colnet évolue. Le successeur de Jehan, Pierre de Colnet, convole le 17 juillet 1575 avec Nicole de Liège, fille de Philippe, sieur de la Clopperie⁶⁹. Il est fort probable que ce soit entre l'année de décès de son père et l'époque de son mariage que Pierre de Colnet abandonne irrémédiablement le site de La Folie. Il transfert alors la fabrication sur Quiquengrogne pour un motif identique à celui de l'aïeul Nicolas : le rapprochement des sources d'approvisionnement en combustible.

D'après l'auteur Jehan-Marie-François de Hennezel d'Ormois, Pierre décède prématurément avant 1607⁷⁰. En fait, le nom de Pierre de Colnet est déjà absent de l'acte primordial du 2 janvier 1600 cité plus haut, tandis que ceux de Guillaume Bongard et de Jacques de Provence, beau-frère de Pierre de Colnet sont présents, accompagnés de celui de Louis de Liège, le nouvel époux de la veuve de Pierre⁷¹. Ce qui tend à prouver que Pierre de Colnet est déjà décédé à l'époque. Quant au remariage de sa veuve, Nicole née de Liège, il se justifie de

64. Département de l'Aisne, arrondissement de Vervins, canton d'Hirson, nord de la Thiérache française, limitrophe de Clairfontaine (à l'ouest), de Wimy (au sud-ouest) et de Fourmies (au nord). Ce lieudit du « pré des fours » au Rond-Buisson de Mondrepuis est mentionné dans le devis de la route royale d'Avesnes à Mézières en 1752 (Arch. dép. Aisne, C 492). Et l'aqueduc du pré des fours figure toujours au rapport des ponts et chaussées daté du 30 octobre 1842 (Arch. dép. Aisne, 1 Mi 129, boîte 2).

65. Ferry de Brossard est dit « du four et de Rond-Buisson ». Etant donné que les deuxième et troisième patronymes permettent de se différencier des autres membres d'une même fratrie, cela se rattache le plus souvent à un lieu chargé d'histoire créative verrière : le four et le Rond-Buisson. Or, sur ledit Rond-Buisson, des textes modernes et contemporains nous ont permis de retrouver l'emplacement des « prés des fours ». Ce faisceau de preuves nous suffit pour affirmer l'existence d'une verrerie à cet endroit. D'ici quelques temps, à l'instar de Follemprise, son mobilier sera peut-être exhumé de quelque champ de maïs. Voir aussi S. Palaude, S. Roelandt et B. Velde, *art. cit.*, note 23.

66. Mort entre 1600 et 1605, puisqu'il est cité dans la lettre d'Henri IV de janvier 1600, mais n'assiste pas au mariage de sa probable parente Reine de Bongard à Follemprise en mai 1605.

67. CHAN, R4 985, papiers des Princes, apanage d'Orléans.

68. Arch. dép. Aisne, E 65, fol. 232v., terrier de Mondrepuis clos le 10 juillet 1612, copié et certifié le 18 avril 1723.

69. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 277.

70. *Ibid.*, p. 98.

71. Jacques de Provence a épousé Madeleine de Colnet, sœur de Pierre (*ibid.*, p. 277).

la même manière que celui de François de Colnet avec Magdelaine née de Muret : parer à toute disparition du patrimoine verrier.

En 1612, Louis de Liège déclare détenir la moitié des biens de Quiquengrogne⁷². Un huitième appartient à Gabriel de Colnet, fils de Pierre⁷³. Une autre portion revient à Nicolas de Provence, précisément le huitième des «maison, grange, étable, four, cour et jardin [...]», à cause de son épouse Anne de Colnet, fille dudit Pierre⁷⁴. Par après, nous pensons que Nicolas de Provence parvient à réunir une grande partie desdites parts en sa main en rachetant les héritages situés à Wimy⁷⁵. Cependant nul ne sait si cet effort lui permet d'œuvrer correctement et pour longtemps à Quiquengrogne. En tout cas, Anne, sa femme, est mentionnée seule dans le partage des biens de famille de 1621⁷⁶. L'activité de la fournaise de Quiquengrogne s'en ressent assurément, allant sans doute en se réduisant. Le sang neuf vient d'ailleurs, de Lorraine précisément. Mais c'est une autre histoire...

Ainsi donc, le berceau originel de l'illustre famille des maîtres-verriers Colnet se trouve, non pas en France, mais bien plus raisonnablement sur le territoire, à l'époque, de Momignies, non loin de Macquenoise, au Fourmatot. Les Colnet sont effectivement d'extraction hennuyère, belge aujourd'hui par la force de l'Histoire, mais ne sont sûrement pas d'ascendance italienne comme il fut de bon ton de le laisser croire et de l'écrire entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle. Il existe d'ailleurs de fortes présomptions qui nous laissent croire que les Colnet sont issus de la descendance de Pierre le Verrier du Fourmatot, maître-verrier dont le premier héritier qui a réussi à faire reconnaître ses rang et qualité par les autorités contemporaines demeure Nicolas Le Verrier de Thiérache en 1290. L'installation des Colnet à Quiquengrogne revient à Jehan le Hennuyer en 1466. Désormais, cette illustre famille peut donner libre cours à son formidable développement en Grande Thiérache. Quant aux Colnet du Fourmatot, ceux revenus du pays de Liège, ils connaissent leur heure de gloire sous Charles-Quint, mais finiront eux aussi par céder sous la pression lorraine.

Stéphane PALAUDE

72. Déclaration du 14 juillet 1612 (Arch. dép. Aisne, E 73, fol. 105v. et suivants, terrier de Wimy clos le 12 [sic] juillet 1612, copié et certifié le 5 janvier 1723).

73. Déclaration du 14 juillet 1612 (Arch. dép. Aisne, E 73, fol. 35v. et suivants, terrier de Wimy clos le 12 [sic] juillet 1612, copié et certifié le 5 janvier 1723).

74. Déclaration du 14 juillet 1612 (Arch. dép. Aisne, E 73, fol. 175 et 176, terrier de Wimy clos le 12 [sic] juillet 1612, copié et certifié le 5 janvier 1723). Au vu de ces informations, il est possible d'attribuer, d'après le nombre de parts d'héritage, quatre descendants à Pierre de Colnet: Gabriel, Anne, Pierre et François. Cela rejoint et complète les travaux de MM. Hennezel d'Ormois et Agie (*op. cit.*).

75. D'après l'inventaire des papiers laissés par la défunte Louise Angélique de Colnet, daté à Quiquengrogne du 27 novembre 1717 et dans lequel une liasse est renseignée sous le titre : *Contrat d'acquisition de Nicolas de Provence des héritages scitués à Vuimy*; sans plus de précision (Arch. dép. Aisne, B 2549).

76. J.-M.-F. Hennezel d'Ormois, *op. cit.*, p. 278.